



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES À UN EXAMEN - SESSION 2019

Examen :  DNB  BCG  EA BCG  BTN  EA BTN  BTS  CAP  BEP  MC  Bac Pro  BP   
BMA

Autre examen : .....

Série ou spécialité : .....

Classe : .....

Les demandes d'aménagements d'épreuves peuvent être faites pour le cycle complet de l'examen :

- Un candidat aux épreuves anticipées du baccalauréat peut demander des aménagements pour les épreuves de première et de terminale, sans qu'il soit utile de déposer un dossier en 2020.
- Un candidat scolarisé en cursus bac professionnel peut demander des aménagements pour les épreuves de l'année en cours (certification intermédiaire) et également pour les épreuves de 2020 (bac pro)

Les candidats redoublants de la voie générale et technologique doivent déposer une nouvelle demande.

### À remplir par le candidat ou son représentant légal si le candidat est mineur

Nom et prénom du candidat : .....

Sexe : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Scolarisé  Individuel  Inscrit au CNED

Nom et adresse du candidat ou de son représentant légal : .....

.....

.....

Adresse électronique : .....@ .....

N° de téléphone de la personne responsable ou du candidat (si majeur) : .....

Etablissement fréquenté : .....

Un PPS a-t-il été mis en place ? (joindre le document le cas échéant)  oui  non

Un PAI a-t-il été mis en place ? (joindre le document le cas échéant)  oui  non

Un PAP a-t-il été mis en place ? (joindre le document le cas échéant)  oui  non

Le candidat a-t-il déjà bénéficié d'aménagements d'épreuves d'examen ?  oui  non

Pour quel examen : .....

Pour quelle année scolaire ...../.....

Quels aménagements ? (Joindre éventuellement la photocopie de la décision de l'autorité administrative)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Je, soussigné(e).....

demande :

Les aménagements suivants :

.....  
.....  
.....  
.....

L'étalement du passage de l'examen sur plusieurs sessions :

PRÉCISER :

- les modalités d'étalement souhaitées : soit étalement la même année (juin et septembre pour les baccalauréats), soit sur 2 années consécutives (tous examens sauf DNB)
- les épreuves passés sur chaque période déterminée

.....  
.....  
.....  
.....

La reconduction de ces aménagements pour la durée du cycle de formation

Signature du candidat ou de son représentant légal :	Nom et cachet de l'établissement :
	<b>Date de dépôt de la demande*</b> (à indiquer obligatoirement sous peine de rejet du dossier)

\* DATES LIMITES DE DÉPÔT DES DEMANDES DANS L'ÉTABLISSEMENT :

- BTS : 14/11/2018
- BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE : 16/11/2018
- ÉPREUVES ANTICIPÉES : 30/11/2018
- EXAMENS PROFESSIONNELS : 26/11/18
  - o sauf BMA : 7/12/18
  - o sauf bac professionnel Métiers de la sécurité et Maintenance des Véhicules option VP : 10/12/18
- DNB : 12/11/2018

**LES DEMANDES DÉPOSÉES AU-DELÀ DE CES DATES NE SERONT PAS ACCEPTÉES**